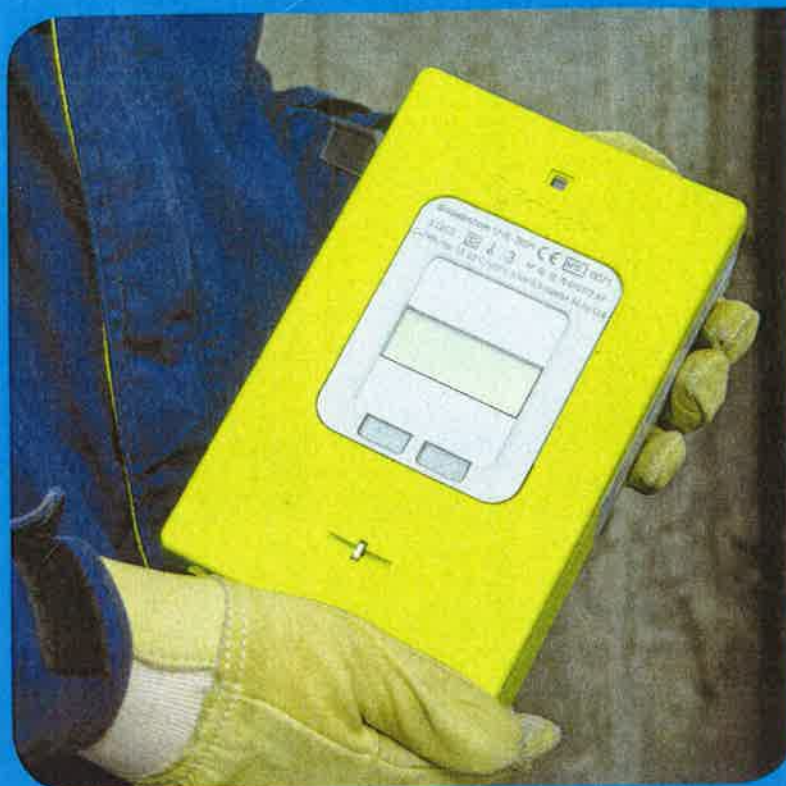


**Le compteur Linky, au service
des collectivités et des citoyens**
Déploiement depuis décembre 2015 et jusqu'en 2021

Un compteur de nouvelle génération

Le contexte du déploiement

La directive européenne 2009/72/CE prévoit que 80 % des compteurs devront être communicants d'ici à 2020. Cette directive est transposée en droit français à l'article L. 341-4 du code de l'énergie. Le décret n°2010-1022 du 31 août 2010, relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité, rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire Enedis. Cette obligation a été récemment reprise dans le code de l'énergie à l'article R341-4.



Linky est un compteur électrique de nouvelle génération dit « communicant », qui permet de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance. Il est relié à un centre de supervision Enedis et reste en interaction permanente avec le réseau.

Le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services aux clients, tels que :

- le suivi de leur consommation d'électricité (la consommation jour par jour, des historiques et des comparaisons) *via* un espace personnel sécurisé accessible sur Internet ;
- des interventions à distance, sans rendez-vous et sans dérangement pour le client (mise en service, changement de puissance, relevé, résiliation...);
- la facturation sur la base de la consommation réelle, et non plus sur des estimations ;
- le pilotage des appareils de la maison ;
- une identification plus rapide des pannes, réduisant ainsi les temps de coupure.

Le déploiement du compteur Linky n'engendre ni travaux ni frais à la charge des communes ou des contribuables.

Une aide à la décision



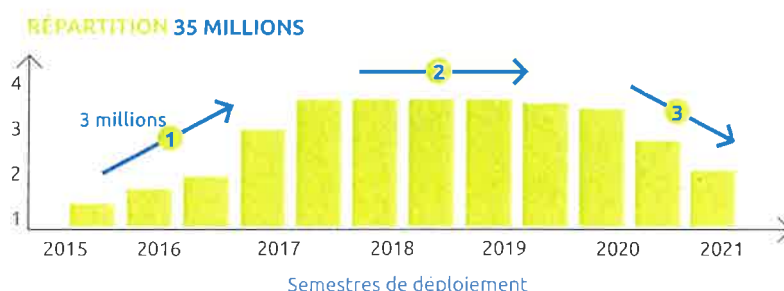
Qu'apporte Linky ?

Ce compteur va permettre un meilleur suivi du réseau de distribution et une amélioration de la qualité de fourniture (détection des pannes plus rapide et délais d'intervention réduits). Le compteur Linky simplifie l'insertion des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) sur le réseau, et facilite l'installation des infrastructures nécessaires aux véhicules électriques. Enfin, il permet la mise à disposition des données de comptage pertinentes à des échelles plus fines, pour les collectivités.

Acteurs essentiels de la transition énergétique, les territoires sont des partenaires naturels du programme Linky. Grâce aux compteurs communicants, le distributeur d'électricité développe des offres de mise à disposition des données pour les collectivités, notamment en rapport avec les Plans climat – air – énergie territoriaux.

Des données agrégées pourront être utilisées par les collectivités territoriales pour analyser, par exemple, l'évolution des consommations avant ou après la mise en place d'un éco-quartier, ou l'efficacité de la rénovation des bâtiments.

35 millions de compteurs communicants seront déployés sur 6 ans



Un déploiement sur 6 ans



Un accompagnement sur mesure

1) Un dispositif d'information et de communication

(J - 60) Mise à disposition, en amont et pendant la pose, à la demande des collectivités, de l'ensemble du dispositif d'information (supports de réunions publiques, présentations en conseil municipal, réunion avec les services techniques si besoin, etc).

2) La date de déploiement

(J - 75) Chaque commune concernée par la pose du compteur Linky reçoit un e-mail d'Enedis lui indiquant la date de pose au plus tôt.

3) Le courrier client

Entre J - 45 et J - 30, Enedis envoie un courrier à chaque client pour le prévenir du changement de son compteur actuel par un compteur Linky ; ce courrier indique notamment le nom et les coordonnées de l'entreprise de pose mandatée pour le remplacement du compteur, ainsi que les services rendus possibles par ce nouveau compteur.

Des informations complémentaires sont également disponibles *via* le numéro vert 0 8000 54 659, ainsi que le site Internet www.enedis.fr/Linky

Enedis a préparé un plan de déploiement en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : les pouvoirs publics (ministères, gouvernement), la CRE (Commission de régulation de l'énergie), les associations de consommateurs, les fournisseurs d'électricité, etc., et s'est attachée à informer l'ensemble des représentants des collectivités territoriales.

Les équipes habituelles de votre territoire sont vos interlocuteurs sur le déploiement du compteur Linky. À tout moment, vous pourrez les solliciter afin d'organiser des réunions publiques, des interventions en conseil municipal, des échanges avec les offices HLM, des rencontres avec vos services techniques s'ils le souhaitent.

Des kits d'information complets sont également mis à votre disposition pour faciliter la communication sur le compteur Linky, dans vos locaux (affiches, flyers, etc.) ou dans vos bulletins municipaux, sites Internet et autres publications.

D'ores et déjà, les périodes de pose prévisionnelles sont consultables sur le site Internet www.enedis.fr/Linky

Favoriser le dynamisme de votre territoire



Au plus près des acteurs locaux

Les plans de déploiement sont construits de manière à garantir la performance opérationnelle et économique du projet, mais aussi à donner de la visibilité aux entreprises qui travailleront avec nous. Enedis s'appuiera sur son maillage territorial pour un accompagnement au plus près des acteurs et des bassins d'emplois locaux.

Pour Enedis, opérateur de service public national, l'enjeu du déploiement est de progresser le plus rapidement possible sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi le plan de déploiement du compteur Linky repose sur une triple volonté :

- mettre à disposition les fonctionnalités du nouveau compteur au plus tôt et auprès du plus grand nombre ;
- accompagner les territoires dans leurs projets de développement ;
- respecter un optimum à la fois technique et économique.

Chiffres clés

30 minutes

de pose en moyenne

0€

facturé
au client

5 Md€

de budget global

35 millions

de compteurs Linky à poser

6 ans

de déploiement

Le plan national de remplacement de tous les compteurs peut susciter des questions.
Enedis vous propose cette brochure pour y répondre.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi.

 d'informations sur
www.enedis.fr/Linky



Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



enedis.officiel



@enedis



enedis.officiel

Le compteur Linky, au service des collectivités et des citoyens

8 QUESTIONS QUE L'ON PEUT VOUS POSER

1. Qui est concerné par le compteur Linky ?

Sont concernés par le compteur Linky tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance inférieure à 36 kVa : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, État.

2. Qui pose les compteurs Linky ?



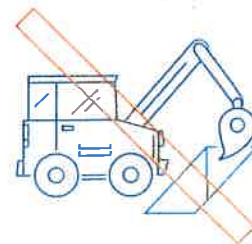
Un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky, salarié d'Enedis ou d'une entreprise partenaire Enedis. Dans le cas d'une entreprise partenaire, le technicien sera identifiable par un logo « Partenaire Enedis pour Linky » sur son badge et son véhicule. Ces opérations sont pilotées par Enedis. Dans tous les cas, un courrier d'Enedis prévient les clients du passage du technicien 45 jours avant sa venue, et donne le nom de l'entreprise chargée de la pose.

3. Quel est le coût global du déploiement du compteur Linky ?

Environ 5 milliards d'euros qui englobent l'achat du matériel (compteurs et concentrateurs), la pose, le développement du système d'information et le pilotage du programme. La pose du compteur est gratuite pour les clients et les communes.

Cet investissement financé par Enedis sera compensé par les économies réalisées sur les interventions techniques, les consommations non comptabilisées et le pilotage du réseau. Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'Enedis (au même titre que l'enfouissement de lignes...).

4. Quels travaux engendrent la pose du compteur Linky ?



Il n'y a ni travaux de voirie, ni sollicitation des services techniques municipaux, car tout se passe chez le client et dans l'enceinte des postes de distribution Enedis. Pour toute question, Enedis reste à la disposition des municipalités.



Le compteur Linky, au service des collectivités et des citoyens

8 QUESTIONS QUE L'ON PEUT VOUS POSER

5. Quelles données enregistre le compteur Linky ?



Il enregistre les seules données de consommation d'électricité. Celles-ci sont cryptées. Le compteur Linky ignore s'il s'agit de la télévision, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...). Ces données de consommation sont la propriété des clients. Elles ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client.

6. Peut-on refuser la pose du compteur Linky ?

Clients : les compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. Le client doit donner l'accès au compteur pour permettre à Enedis d'exercer sa mission de service public.

Collectivités : si la commune ou l'intercommunalité a transféré la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'énergie » (AODE) à une autorité concédante, elle n'a plus vocation à intervenir en la matière.

7. Quelle est la durée de la pose d'un compteur Linky ?



Il faut environ 30 minutes pour installer Linky en lieu et place de l'ancien compteur. Lorsque le compteur est situé dans le logement (50 % des cas), la présence du client est nécessaire. Lorsqu'il est hors du logement, la présence du client n'est pas nécessaire.

8. Quelle est la technologie utilisée par le compteur Linky ?

Le compteur Linky n'utilise pas de radiofréquences pour communiquer et respecte l'ensemble des normes sanitaires européennes et françaises.

La communication se fait via les câbles électriques existants, en utilisant la technologie CPL (courants porteurs en ligne). Cette technologie éprouvée et fiable est utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer quotidiennement au compteur le signal pour compter en heures pleines ou en heures creuses, et ne nécessite ni travaux, ni nouveaux câbles.